

Séance ordinaire
du 5 mai 2025

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CINQUIÈME (5^e)
JOUR DU MOIS DE MAI DEUX-MIL-VINGT-CINQ (2025) À COMPTER
DE 20 H 00 À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40, AVENUE DE
L'HÔTEL-DE-VILLE À MONT-JOLI**

PRÉSENTS

M. Martin Soucy, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme Annie Blais, conseillère du district 2
M. Robin Guy, conseiller du district 3
M. Alain Thibault, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

POSTE VACANT

Conseiller du district 4

AUSSI PRÉSENTS

Mme Carole Raîche, directrice générale
Mme Sonia Lévesque, directrice des communications et responsable du
cabinet du maire
Me Françoise Virginie Lechasseur, greffière
M. Steve Corneau, directeur des finances

Aucun (0) contribuable

M. Jérôme Boucher et
M. Marc Després de la Télévision de La Mitis

Monsieur le maire préside la séance, conformément aux dispositions de
l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes*.

MOMENT DE RÉFLEXION

25.05.221

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE
CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue
au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui
nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside
la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les
cités et villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent
avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le
procès-verbal.

25.05.222

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la
signification de l'avis de convocation.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 avril 2025.

ADMINISTRATION

4. Exploitation Jaffa Inc. – Exercice du droit de premier refus sur le lot 4 804 509 du cadastre du Québec : autorisation de signature.
5. Politique de déploiement des drapeaux : adoption.
6. « Défi pissenlits ami des abeilles » : appui.

FINANCES

7. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :
 - ↳ Comptes réguliers;
 - ↳ Comptes préautorisés.
8. Versement de dons : autorisation.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

9. Superviseur voirie – Service des travaux publics : confirmation.
10. Mécanicien 1 – Service des travaux publics : confirmation.
11. Formation – Service de l'urbanisme : autorisation.
12. Contrat de formation Abattage CNESST – Service des travaux publics : octroi.

INCENDIE

13. Contrat n° INC-2025-001 : Fourniture d'une camionnette neuve 4x4, 4 portes, année 2025 : octroi.

LOISIRS

14. Services professionnels pour l'installation d'ancrages à l'Amphithéâtre Desjardins : octroi.
15. Contrat de Rénovations bibliothèque Jean-Louis Desrosiers – Volet ingénierie : annulation.
16. Gradins mobiles métisziens pour tous : autorisation.

TRAVAUX PUBLICS

17. Contrat n° TP-2025-007 : Contrat de travaux bitumineux à chaud – 2025 : octroi.
18. Contrat n° TP-2025-6.1 : Services professionnels – Contrôle qualité des matériaux – Projet rue Jacques-Cartier/Benoît-Quimper.

URBANISME

19. Procès-verbal de la réunion du 9 avril 2025 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) : dépôt.
20. Autorisation de la liste des travaux selon le Règlement n° 2009-1216 sur les PIIA – 1643, boulevard Jacques-Cartier.
21. Autorisation de la liste des travaux selon le Règlement n° 2009-1216

sur les PIIA – 1380, rue Blanchet.

22. Autorisation de la liste des travaux selon le Règlement n° 2009-1216 sur les PIIA – 1285, rue Blanchet.

23. Affaires nouvelles.

24. Période de questions.

25. Clôture et levée de l'assemblée.

25.05.223

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 AVRIL 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal reconnaissent avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 avril 2025;

CONSIDÉRANT QUE, de ce fait, la greffière est dispensée d'en faire la lecture en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter ledit procès-verbal;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Alain Thibault

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 avril 2025, tel que rédigé.

ADMINISTRATION

25.05.224

EXPLOITATION JAFFA INC. – EXERCICE DU DROIT DE PREMIER REFUS SUR LE LOT 4 804 509 DU CADASTRE DU QUÉBEC : AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE, le 6 mai 2013, la Ville de Mont-Joli a signé une promesse d'achat avec Exploitation Jaffa Inc. pour la vente du lot 4 804 509 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Exploitation Jaffa Inc. n'exploite plus son entreprise sur ledit terrain;

CONSIDÉRANT QUE la promesse de vente prévoit à la clause 9 h) un droit de premier refus en faveur de la Ville de Mont-Joli;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli désire exercer son droit de premier refus;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise monsieur Martin Soucy, maire et madame Carole Raïche, directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente d'exercice du droit de premier refus sur le lot 4 804 509 du cadastre du Québec à intervenir avec la compagnie Exploitation Jaffa Inc.

25.05.225

POLITIQUE DE DÉPLOIEMENT DES DRAPEAUX : ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli désire régir le déploiement des drapeaux sur les propriétés de la Ville de Mont-Joli, ainsi que de garantir leur traitement respectueux et digne;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Alain Thibault

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli adopte la Politique de déploiement des drapeaux.

25.05.226

« DÉFI PISSENLITS AMIS DES ABEILLES » : APPUI

CONSIDÉRANT QUE les abeilles sont des insectes qui, en plus d’être utile à l’humain, le sont pour la nature;

CONSIDÉRANT QUE les abeilles participent largement à la chaîne alimentaire des humains en pollinisant les arbres fruitiers;

CONSIDÉRANT QUE le nombre d’abeilles est en décroissance et que la nourriture pour celles-ci se fait rare en mai;

CONSIDÉRANT QUE les pissenlits sont parmi les premières fleurs du printemps et consistent en une nourriture essentielle pour la survie des abeilles;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli déclare le mois de mai comme étant le mois du « Défi Pissenlits ami des abeilles » et incite la population qui le désire, à laisser pousser les pissenlits sur leur terrain afin de procurer une nourriture pour les abeilles. Une affiche ou un dessin représentant une abeille pourra être installé dans une fenêtre indiquant ainsi leur participation au mois des pissenlits.

FINANCES

25.05.227

ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Alain Thibault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 277 852.92 \$ et

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli ratifie le paiement des comptes préautorisés au montant de 583 825.83 \$.

25.05.228

VERSEMENT DE DONS : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu deux demandes de soutien financier qui ont été analysées par les personnes responsables, lesquelles ont formulé une recommandation aux membres du conseil;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'autoriser le versement des dons suivant :

Organismes	Objet	Dons
Association du baseball mineur de Mont-Joli	Commandite	1 000 \$
Club École Gymn'As de la Mitis	aide financière Automne 2024	2 250 \$

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

25.05.229 SUPERVISEUR VOIRIE – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS : CONFIRMATION

CONSIDÉRANT la résolution n° 24.12.611 adoptée par le conseil municipal lors de la séance extraordinaire du 17 décembre 2024 concernant l'embauche de monsieur François Beaulieu, à titre de Superviseur voirie;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation daté du 30 avril 2025;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE monsieur François Beaulieu soit confirmé à titre de Superviseur voirie, à compter du 5 mai 2025, conformément aux conditions de travail des employés-cadres de la Ville de Mont-Joli.

25.05.230 MÉCANICIEN 1 – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS : CONFIRMATION

CONSIDÉRANT QUE le poste de mécanicien 1 est dépourvu depuis le 5 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QU'un affichage interne a eu lieu et qu'il a été attribué à monsieur Yoland Gauthier;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation daté du 14 avril 2025;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Alain Thibault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE monsieur Yoland Gauthier soit confirmé à titre de mécanicien 1 au Service des travaux publics, à compter du 5 mai 2025, conformément aux conditions inscrites à la convention collective Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Joli (CSN).

25.05.231 FORMATION – SERVICE DE L'URBANISME : AUTORISATION

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise madame Mélanie Tremblay, inspectrice au Service de l'urbanisme à suivre la formation : « Permis délivré sans droit : solutions et recours pour la municipalité et l'OMBE-Combeq » au coût de 90.45 \$ taxes applicables en sus;

QUE tous les frais encourus pour suivre cette formation par madame Tremblay lui soient remboursés conformément à la politique en vigueur, le cas échéant.

25.05.232

CONTRAT DE FORMATION ABATTAGE CNESST – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS : OCTROI

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli doit former certains employés pour l'utilisation sécuritaire d'une scie à chaîne;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçu de la firme Service de la formation continue et aux entreprises Matanie-Matapédia au coût de 3 645 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation daté du 22 avril 2025;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Alain Thibault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli octroie le contrat de formation abattage CNESST à Service de la formation continue et aux entreprises Matanie-Matapédia au coût global de 3 645 \$ taxes incluses.

INCENDIE

25.05.233

CONTRAT N° INC-2025-001 : FOURNITURE D'UNE CAMIONNETTE NEUVE 4X4, 4 PORTES, ANNÉE 2025 : OCTROI

CONSIDÉRANT QUE le Service des incendies de la Ville de Mont-Joli a besoin d'une nouvelle camionnette dans le cours de ses opérations;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a procédé à un appel d'offres par invitation;

CONSIDÉRANT QU'elle a reçu une seule soumission de Rimouski Ford;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation daté du 30 avril 2025;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli octroi le contrat n° INC-2025-001 : Fourniture d'une camionnette neuve 4x4, 4portes, année 2025 à Rimouski Ford au coût global de 80 127.27 \$ taxes incluses.

LOISIRS

25.05.234

SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'INSTALLATION D'ANCRAGES À L'AMPHITHÉÂTRE DESJARDINS : OCTROI

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a octroyé, un contrat d'ingénierie pour l'ajout d'ancrages au plafond de l'Amphithéâtre Desjardins par sa résolution n° 25.02.96 lors de la séance extraordinaire du 24 février 2025 pour la réalisation de spectacles à venir;

CONSIDÉRANT QU'il faut maintenant procéder à l'installation des ancrages conformément au contrat d'ingénierie octroyé;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu une soumission de Construction SOGESCO au coût de 20 300 \$, taxes applicables en sus;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation daté du 29 avril 2025;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Alain Thibault

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli octroie le contrat de Services professionnels d'installation d'ancrages à l'Amphithéâtre Desjardins à Construction SOGESCO au montant de 20 300 \$, taxes applicables en sus.

25.05.235

CONTRAT DE RÉNOVATIONS DE LA BIBLIOTHÈQUE JEAN-LOUIS DESROSIERS – VOLET INGÉNIERIE : ANNULATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a adopté sa résolution n° 25.04.213 lors de la séance du 22 avril 2025;

CONSIDÉRANT QU'une irrégularité a eu lieu dans le processus d'octroi de ce contrat;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli annule l'octroi du contrat de rénovations de la Bibliothèque Jean-Louis Desrosiers – Volet ingénierie accordé à Stantec Experts-conseils ltée;

QUE le conseil municipal autorise le Service des loisirs à procéder à un nouvel appel d'offres.

25.05.236

GRADINS MOBILES MÉTISSIENS POUR TOUS : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a appuyé la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski dans sa demande regroupée auprès du Fonds de vitalisation de la MRC de La Mitis pour l'achat de gradins mobiles par sa résolution n° 24.06.328 lors de la séance du 17 juin 2024;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de préciser le montant de la part des coûts qui revient à la Ville de Mont-Joli;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation daté du 29 avril 2025;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Alain Thibault

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli accepte de défrayer sa part de 5 000\$ pour l'acquisition des gradins telle que proposée dans les conditions d'acceptation de subvention du projet par la MRC de la Mitis.

TRAVAUX PUBLICS

25.05.237

CONTRAT N° TP-2025-007 : CONTRAT DE TRAVAUX BITUMINEUX À CHAUD – 2025 : OCTROI

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a besoin d'effectuer des travaux de pavage à l'été 2025;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a procédé à un appel d'offres par public sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO);

CONSIDÉRANT QU'elle a reçu trois soumissions, soient :

- Pavage Rimouski : 886 586.57 \$;
- Groupe Colas Québec : 953 998.16 \$;
- Eurovia Québec Constructions inc. : 1 048 268.01 \$;

CONSIDÉRANT QUE le document d'appel d'offres prévoyait des travaux de pavage pour 9 tronçons, mais que la Ville se réservait le droit d'en retrancher;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation daté du 29 avril 2025;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli octroi le contrat n° TP-2025-007 : Contrat de travaux bitumineux à chaud – 2025 à Pavage Rimouski au coût global de 226 487.28 \$ taxes applicables en sus pour les tronçons suivants :

- Rue du Parc;
- Transition boulevard Benoît-Gaboury;
- Rue Caron.

25.05.238

CONTRAT N° TP-2025-6.1 : SERVICES PROFESSIONNELS – CONTRÔLE QUALITÉ DES MATÉRIAUX – PROJET RUE JACQUES-CARTIER/BENOIT-QUIMPER

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a besoin d'effectuer des travaux sur le boulevard Jacques-Cartier et Benoît-Quimper à l'été 2025;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a besoin de faire contrôler la qualité des matériaux pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT QU'elle a procédé à un appel d'offres public sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO);

CONSIDÉRANT QU'elle a reçu deux soumissions, soient :

- LER Inc. :
- Englobe Corp.

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse s'est rencontré le 5 mai 2025 et a procédé à l'analyse qualitative des offres reçues;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation daté du 5 mai 2025;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Alain Thibault

APPUYÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli octroi le contrat n° TP-2025-006.1 : Services professionnels – Contrôle Qualité des matériaux – Projet rue Jacques-Cartier/Benoît-Quimper à LER inc. au coût de 83 331.58 \$ taxes incluses.

URBANISME

25.05.239

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 9 AVRIL 2025 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) : DÉPÔT

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Ville de Mont-Joli a tenu une rencontre le 9 avril 2025;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter le dépôt du procès-verbal de ladite rencontre;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli accepte le dépôt du procès-verbal de la réunion du 9 avril 2025 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) dont les faits saillants sont :

- Trois (3) demandes de PIIA ;
- Une (1) demande de dérogation mineure.

25.05.240

AUTORISATION DE LA LISTE DES TRAVAUX SELON LE RÈGLEMENT N° 2009-1216 SUR LES PIIA– 1643, BOULEVARD JACQUES-CARTIER

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a adopté le *Règlement n° 2009-1216 sur les PIIA* et que la propriété située au 1643, boulevard Jacques-Cartier y est soumise;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 1643, boulevard Jacques-Cartier a déposé une demande d'approbation au PIIA n° PIIA2025-05 pour installer une enseigne appliquée autocollante dans la vitrine sur le mur avant nord du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment est compris dans le secteur urbain traditionnel nécessitant une harmonie avec le corps principal du bâtiment et avec son style architectural;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les dispositions du Règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

APPUYÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise la demande de PIIA n° PIIA2025-05 concernant l'immeuble situé au 1643, boulevard Jacques-Cartier, soit l'installation de l'enseigne appliquée autocollante dans la vitrine du mur avant nord du bâtiment principal.

25.05.241

AUTORISATION DE LA LISTE DES TRAVAUX SELON LE RÈGLEMENT N° 2009-1216 SUR LES PIIA– 1380, RUE BLANCHET

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a adopté le *Règlement n° 2009-1216 sur les PIIA* et que la propriété située au 1380, rue Blanchet y est soumise;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 1380, rue Blanchet a déposé une demande d'approbation au PIIA n° PIIA2025-06 pour ajouter une clôture en bois de couleur blanche dans la cour avant pour son intimité;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment est compris dans le secteur urbain traditionnel nécessitant une harmonie avec le corps principal du bâtiment et avec son style architectural;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les dispositions du Règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Alain Thibault

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise la demande de PIIA n° PIIA2025-06 concernant l'immeuble situé au 1380, rue Blanchet soit l'ajout d'une clôture en bois de couleur blanche dans la cour avant pour son intimité.

25.05.242

AUTORISATION DE LA LISTE DES TRAVAUX SELON LE RÈGLEMENT N° 2009-1216 SUR LES PIIA– 1285, RUE BLANCHET

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a adopté le *Règlement n° 2009-1216 sur les PIIA* et que la propriété située au 1285, rue Blanchet y est soumise;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 1285, rue Blanchet a déposé une demande d'approbation au PIIA n° PIIA2025-07 pour implanter une remise isolée dans la cour arrière;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment est compris dans le secteur urbain traditionnel nécessitant une harmonie avec le corps principal du bâtiment et avec son style architectural;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les dispositions du Règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise la demande de PIIA n° PIIA2025-07 concernant l'immeuble situé au 1285, rue Blanchet soit l'implantation d'une remise isolée dans la cour arrière.

AFFAIRES NOUVELLES

25.05.243 MOTION DE FÉLICITATIONS

Le conseil municipal tient à féliciter les organisateurs de la Fête des générations, soit la Corporation des événements spéciaux, le Réseau des Éclaireurs, COSMOSS de La Mitis et la Maison des familles de La Mitis ainsi que toute l'équipe du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire pour le succès remporté lors de cette belle fête qui s'est tenue, du 1^{er} au 4 mai.

Plus de 2 000 personnes ont franchi les portes de l'Amphithéâtre Desjardins, en fin de semaine, pour prendre part aux différentes activités s'adressant à un public de tous âges.

Félicitations !

25.05.244 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

25.05.245 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20h26

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Gilles Lavoie

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de lever la présente séance.

SIGNATURES

Martin Soucy
Maire

Françoise Virginie Lechasseur
Greffière